

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L512-23,

Vu l'arrêté n°01/2024 du 29 février 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu la déclaration de vacance d'emploi n°V062231101242187001 publiée légalement par arrêté n° 2024-02-16 en date du 16 février 2024 par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du département du Pas-de-Calais,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la candidature présentée par monsieur Éric Lecoeuche,

Vu le courrier lauréat en date du 18 mars 2024,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

Monsieur Éric Lecoeuche, attaché territorial, est affecté à temps complet, au pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Artois – site de Béthune à compter du 1^{er} mai 2024, avec une résidence administrative basée à Béthune.

Article 2 :

A compter du 1^{er} mai 2024, monsieur Éric Lecoeuche, attaché territorial, est chargé des fonctions de responsable territorial solidarités au pôle solidarités, maison du Département solidarité de l'Artois – site de Béthune.

Article 3 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 16 mai 2024
Pour le Président du Conseil départemental,

Notifié le :

Signature de l'agent :



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Paierie départementale du Pas-de-Calais
- Monsieur Éric Lecoeuche (17619)
- MDS Artois
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction de l'accompagnement juridique
- Service gestion administrative et rémunération pour le pôle solidarités - IL